

## **Avis concernant le programme gérance agroenvironnementale Canada Ontario (PGACP)**

LE 30 JUIN 2010 – Les informations affichées sur ce site ainsi que la documentation concernant le programme de gérance agroenvironnementale Canada Ontario (PGACO) quant à l'admissibilité des entreprises agricoles et la liste des pratiques de gestion exemplaires, ne s'applique qu'à l'année de production 2010 seulement. Les personnes intéressées aux avantages du PGACO pour l'année de production 2011 doivent consulter ce site régulièrement ou contacter le représentant local de l'OSCIA pour les mises à jour les plus récentes.

Il y aura une nouvelle phase de financement pour la réalisation de projets liés au PGACO pour la troisième année de l'initiative Cultivons l'avenir (2011/2012). On pourra se procurer le nouveau Formulaire de soumission de projet pour 2011 auprès d'un représentant des programmes de l'AASRO à compter du 15 septembre 2010. La date des factures associées aux projets de la troisième année du programme ne doit pas être antérieure au 15 septembre 2010. Les dépenses engagées et les factures établies avant cette date ne seront pas admissibles. Il est recommandé de lire le document intitulé *Politiques et méthodes relatives à l'admissibilité des projets du Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario* ainsi que les brochures des programmes avant de faire parvenir à l'AASRO le Formulaire de soumission de projet dûment rempli pour 2011.

Tous les fonds pour la deuxième année (2010/2011) du Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario (PGACO), ont distribués depuis 8 février 2010. Par conséquent, l'organisme provincial responsable de la prestation du PGACO, c'est-à-dire l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario (AASRO), n'a plus accepté de Formulaire de soumission de projet pour 2010. L'aide financière sous forme de partage des coûts est attribuée selon le principe du premier arrivé, premier servi pour chaque année du programme. Une fois que tous les fonds dont dispose le programme pour une année sont attribués, on ne peut plus accepter de Formulaire de soumission de projet. La date limite pour présenter une demande de paiement pour la deuxième année (2010/2011) est fixée au 15 janvier 2011.